

Se préparer aux métiers du secteur sanitaire avec l'APRADIS, c'est choisir une formation adaptée, de qualité et adopter la bonne stratégie pour réussir les concours d'entrée en écoles d'auxiliaires de soins médicaux.

■ OBJECTIF ET DEROULEMENT DE LA PREPA-CONCOURS

Son objectif est d'acquérir les connaissances générales et la méthodologie requises aux concours présentés, mieux connaître le métier choisi par la pratique de terrain, et s'entraîner à l'oral comme à l'écrit de façon à mieux appréhender les épreuves de sélection des concours.

La formation se déroule sur 5 mois et comprend :

300 H de cours théoriques en centre (à raison de 30H/semaine).

280 H en entreprise (réparties sur 2 périodes de stage de 4 semaines)

Lieux de l'action : Amiens – Beauvais - Laon

■ PROGRAMME DE LA PREPA-CONCOURS

↳ Module 1 : Préparation aux épreuves d'admissibilité des concours	120 h
- Techniques de productions écrites	
- Biologie / mathématiques / tests psychotechniques	
- Entraînements écrits - Concours blancs	
↳ Module 2 : Préparation aux épreuves d'admission des concours	120 h
- Culture générale	
- Techniques orales	
- Entraînements – Concours blancs	
↳ Module 3 : Connaissance du métier et du secteur professionnel	340 h
- Culture professionnelle	
- Stage en entreprise	

■ MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 02 mai sur le site Internet de l'APRADIS :

www.apradis.eu

Conditions d'accès : un dossier d'inscription est à compléter et renvoyer à l'APRADIS. Le candidat sera reçu pour un entretien oral de quinze à vingt minutes avec un formateur permanent. Cet entretien vise à vérifier le projet professionnel du candidat, les modalités de financement de la formation et les documents attestant les diplômes acquis.

Coût : Le montant global de l'action s'élève à **1650 € TTC** en cas de financement par le stagiaire (Tarif forfaitaire). Possibilité de paiement en 5 fois sans frais. Le règlement de 30 % de cette somme sera demandé au moment de l'inscription définitive. Autre financement de l'action : nous contacter.

PREPARATION AUX CONCOURS SANITAIRES

Le métier d'auxiliaire de puériculture

L'auxiliaire de puériculture assure la prise en charge quotidienne d'enfants accueillis dans diverses structures sanitaires et sociales et joue un rôle prépondérant dans leur développement. Il contribue à l'épanouissement physique, affectif et mental de l'enfant ou d'un groupe d'enfants, sains, malades ou handicapés, par délégation de la puéricultrice. Il effectue, au sein d'une équipe pluridisciplinaire et dans tous les secteurs d'emploi, des soins de confort liés à l'alimentation, à l'hygiène, à l'éveil de l'enfant. En maternité, il procède aux toilettes des nouveau-nés et conseille les mères sur des questions d'hygiène et d'allaitement. En crèche, halte-garderie, pouponnière... il participe aux activités éducatives en secondant la puéricultrice ou l'éducateur de jeunes enfants dans les activités d'apprentissage (marche, langage...) et d'éveil. En secteur psychiatrique, chirurgical... secondant également la puéricultrice, il pourra s'occuper de jeunes jusqu'à l'adolescence.

■ LE CONCOURS D'ENTREE EN INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

- 2 épreuves écrites d'admissibilité. La 1^{ère}, d'une durée de deux heures et notée sur 20 points, comprend un texte sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit dégager les idées principales du texte et commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de trois questions au maximum, et une série de dix questions à réponse courte dont 5 portant sur des notions élémentaires de biologie humaine, trois sur les quatre opérations numériques de base et deux questions d'exercices mathématiques de conversion. La 2^{ème} épreuve d'une durée d'1h30 est notée sur 20 points. Elle comprend un test ayant pour objet d'évaluer l'attention, le raisonnement logique et l'organisation du candidat.
- 1 épreuve orale d'admission, notée sur 20 points, consiste en un entretien de 20 minutes maximum précédé de dix minutes de préparation : présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions. Notée sur 15 points. Puis, discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'auxiliaire de puériculture. Notée sur 5 points.

■ LA FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

La formation conduisant au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture se prépare en un an et comporte 1435 heures d'enseignement théorique et clinique. Elle comprend 6 stages et 8 modules :

Module 1 : Accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil	Module 5 : Relation - Communication
Module 2 : L'état clinique d'une personne	Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers
Module 3 : Les soins à l'enfant	Module 7 : Transmission des informations
Module 4 : Ergonomie	Module 8 : Organisation du travail

■ LES INSTITUTS DE FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DANS LA REGION HAUTS DE FRANCE

Amiens - IFAP CHU SUD rue René Laënnec 80 054 AMIENS cedex 1 Tél : 03.22.45.59.94	Soissons - IFAP 46 avenue du Général de Gaulle 02 209 Soissons cedex Tél : 03.23.75.72.99	Beauvais - IFAP 102 rue de la Mie au Roy 60 021 Beauvais Cedex Tél : 03.44.11.21.21	Calais - IRFSS 57, rue Verte 62 100 CALAIS Tél. : 03 21 96 79 36
Tourcoing - IRFSS 39, rue Louis Leloir 59 200 TOURCOING Tél. : 03 20 25 34 03	Arras - IRFSS Parc des Bonnettes 3 rue de l'Origan 62 000 ARRAS Tél. : 03 21 21 25 10	Valenciennes - IFAP Avenue Desandrouin - BP 479 59 322 VALENCIENNES Cedex Tél. : 03 27 14 36 36	

■ LES TEXTES DE REFERENCE : arrêté du 16 janvier 2006.

Vous souhaitez en savoir plus ...

Connectez-vous sur le site du Ministère des Affaires sociales et de la Santé :

<http://www.sante.gouv.fr/auxiliaire-de-puericulture.html>